

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL726

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 7, après le mot

« concernés »

insérer le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.